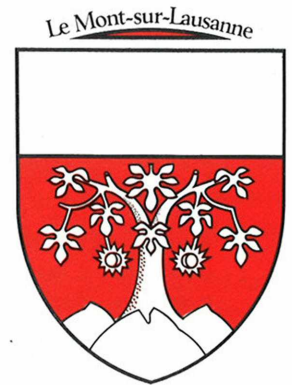


# AUX 4 COINS DU MONT



Journal communal d'information édité par la Municipalité du Mont-sur-Lausanne.

Rédacteur : M. Alfred Borgeaud, municipal

Impression : Impression offset J.-P. Hauswirth Le Mont

## MESSAGE DU SYNDIC

Le premier numéro de notre journal a incité plusieurs personnes à nous écrire. Nous les remercions vivement d'avoir pris la peine de nous faire connaître leurs idées, leurs impressions et - pourquoi ne pas le dire - leur satisfaction aussi.

Nous ne pouvons que souhaiter que les futurs "Aux 4 coins du Mont" provoquent, eux aussi, des réactions de la part de leurs lecteurs et surtout que nous puissions en avoir connaissance, afin de pouvoir en tenir compte dans la mesure du possible.

La remarque d'une de nos correspondantes au sujet de la "désertion" des séances du Conseil communal évoquait également le fait que le public ignorait les dates de ces séances et, par conséquent, n'avait la possibilité d'y assister.

Remarque des plus pertinents qui appelle la réponse suivante :

Pour cette année, les futures séances ordinaires du Conseil communal ont été fixées, d'entente entre son bureau et la Municipalité aux dates ci-après :

2 septembre, 18 novembre 1974.

Des séances extraordinaires peuvent être décidées en cas d'urgence ou pour des objets d'importance particulière.

L'ordre du jour de toutes les séances doit être affiché au pilier public (façade Est de la Grande salle); chaque citoyen a donc ainsi la possibilité de connaître les objets qui y seront traités et peut, si le coeur lui en dit, assister à ces séances.

Dans sa séance du 10 juin le Conseil communal a, entre autres, adopté les comptes communaux de 1973 dont le bouclage fait apparaître un excédent de recettes de Fr. 605'689.65. Ce résultat, particulièrement réjouissant, est certainement pour nous tous un gage de sécurité pour l'avenir.

Certains postes des recettes accusent un supplément très important qui se retrouvera également dans les comptes de l'année en cours. Par contre, d'autres recettes - et non des moindres - exceptionnelles, et par là même parfaitement imprévisibles, ne réapparaîtront malheureusement pas.

En analysant le bilan de 1973, nous pouvons constater avec satisfaction que la dette communale répartie par tête d'habitant ne se monte qu'à Fr. 505.-- alors que la moyenne vaudoise est de Fr. 2762.--.

Si l'on considère que, de 1968 à 1974, les dépenses relatives à la construction des collecteurs et instal-

lations nécessitées par l'épuration des eaux se sont élevées à Fr. 5'200'000.-- environ et ont été couvertes presque entièrement par les recettes courantes, nous sommes en droit de penser que notre situation financière est saine et que nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité.

Il est heureux, au moment où le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat restreignent très sévèrement l'octroi des subsides en matière d'épuration des eaux, de pouvoir constater que nos travaux importants dans ce domaine sont pratiquement terminés. Terminés et payés. Cette situation nous permet d'avoir l'esprit plus libre et les coudées plus franches pour la réalisation du grand projet de cette législature, c'est à dire la construction d'un nouveau bâtiment scolaire qui s'avère indispensable vu le nombre croissant de nos élèves. Nous devons adjoindre à cette construction deux bâtiments réservés aux sports: ils comprendront une salle de gymnastique et un bassin de natation. Cette dernière réalisation pourrait paraître ambitieuse. Nous ne le pensons pas, car en cas de renonciation à ce projet nous serions dans l'obligation de construire deux salles de gymnastique au lieu d'une seule, mais compte tenu de l'évolution des programmes scolaires en la matière et aux vœux émis par de très nombreux habitants - de tous âges - la Municipalité, à l'unanimité, a opté pour cette dernière solution.

Nous espérons vivement que, se basant sur les mêmes critères, le Conseil communal et par lui la population entière, acceptera le principe de cette réalisation.

Lorsque le projet de ces nouveaux bâtiments sera prêt, la Municipalité, dans un but d'information complète et objective, conviera notre population à des séances d'information avec plans et maquettes à l'appui. D'autre part, dans un prochain numéro de notre journal local, vous pourrez prendre connaissance des détails de ce grand projet.

Sur le plan financier, grâce au résultat favorable de l'an passé, notre "Fonds de provisions pour la construction du nouveau collège" se monte à Fr. 886'600.--. Compte tenu des possibilités d'investissement de nos comptes annuels et de l'échelonnement des paiements, nous pouvons prévoir un financement facilité et un emprunt à terme relativement court.

Le présent nous le connaissons; notre situation financière est plus que satisfaisante et certainement enviée par de nombreuses communes vaudoises. Mais l'avenir .... que nous réserve-t-il ?

Un journaliste n'écrivait-il pas, récemment, en commentant le "Rapport d'un éminent professeur sur les perspectives d'évolution de l'économie suisse jusqu'en l'an 2000" :

Le futurologue ne se veut nullement prophète. Il n'y a pas qu'un seul avenir plus ou moins bien prévisible, mais plusieurs possibilités de développements futurs. Laquelle se réalisera-t-elle? La réponse à cette question dépend surtout de l'état d'esprit, de la manière d'agir et des décisions des participants à la vie économique et politique. L'avenir n'est donc pas fixé, mais il peut être "façonné" partiellement tout au moins.

Tout cela est très certainement juste et "bien pensé" et, puisque cette étude se rapporte au plan suisse, il est logique que nous en prenions de la graine.

Il est vrai que nous n'aurons pas voix au chapitre quand il s'agira de prendre les décisions pouvant façonner l'avenir de l'économie suisse. Nous pensons cependant que ces considérations sont tout de même valables pour nous, à notre mesure, dans le cadre de l'avenir de notre Commune.

Quoi qu'il en soit, consciente de ses responsabilités, la Municipalité continuera à mettre en pratique le vieil adage populaire qui nous a si bien servi jusqu'ici "D'après ta bourse gouverné ta bouche".

Philippe RAUSCHERT

## REFLET DU LEGISLATIF

Le Conseil communal a siégé le 10 juin dernier sous la présidence de son Président Monsieur Rémy Vaucher. La Municipalité assistait in corpore à cette séance à laquelle quatre membres du Conseil, dont trois excusés, ne prenaient pas part.

Après avoir accepté le procès-verbal de sa séance du 11 février, le Conseil passa à l'examen des comptes communaux pour 1973. Ceux-ci bouclent par un excédent de recettes de fr. 605'689.95, alors que le budget, pour la même année, laissait apparaître un déficit. Le résultat réjouissant des comptes de l'exercice 1973 est dû aux dépenses qui sont restées inférieures à celles budgétées et à l'augmentation du rendement des impôts qui a été de 32 % par rapport à la période précédente. Dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil, la Commission des finances releva que l'on pourrait être tenté de croire que la situation financière de la Commune permet d'envisager l'avenir avec optimisme; toutefois, il ne faut pas oublier que l'on va au devant de gros investissements pour la construction d'un nouveau collège. Le Conseil a donc suivi les propositions de la Municipalité de verser fr. 605'600.-- au compte "provision pour la construction du nouveau collège" et il accepta les comptes communaux pour 1973 tels qu'ils étaient présentés.

Le rapport de la Municipalité sur la gestion 1973 constituait le deuxième point de l'ordre du jour. Ce rapport, ainsi que celui de la Commission de gestion ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil. Il en a été de même pour le troisième objet qui constituait en une demande de crédit supplémentaire de fr. 4'000.-- pour couvrir les frais d'impression et d'expédition du journal "Aux 4 coins du Mont". Celui-ci est distribué à la population de la Commune et sa rédaction est assurée par des collaborateurs bénévoles.

Quatre ventes de parcelles communales, dont trois sises au lieu dit "La Fin", ch. de la Valleyre, et une dans la zone industrielle de Budron ont été ratifiées par le Conseil. Les fonds résultant de la vente de ces parcelles sont versés dans un compte spécial "achats et ventes de terrains".

Dans les communications de la Municipalité et propositions individuelles, Monsieur J.-J. Belet, Municipal des écoles, présenta un rapport d'information sur les études entreprises en vue de la construction du nouveau collège. En avril 1972, la Municipalité chargeait deux de ses membres, Messieurs Belet et Corbaz d'établir un programme d'utilité et de réalisation sur la base des besoins en locaux scolaires, compte tenu de l'évolution de la population de la Commune. Une fois ce programme établi, la Municipalité avait le choix d'ouvrir un concours d'idées ou de faire appel à un architecte.

Elle opta pour la seconde alternative car la première est trop lente, engendre des dépenses supplémentaires et fait courir le risque de se voir imposer le projet retenu par le jury; cela conformément aux normes SIA. Le choix de la Municipalité s'est porté sur Monsieur Frédéric Brugger, architecte membre de la SIA et auteur de nombreux édifices tels églises et collèges, ainsi que sur le Bureau d'ingénieurs Maurice Derron.

Les études sont suffisamment avancées pour que l'on puisse envisager, d'ici à la fin de l'année, de soumettre un projet et un préavis de la Municipalité au Conseil communal. Ces études font apparaître une charge pour la Commune, après déduction de la provision pour construction d'un nouveau collège et diverses subventions, de l'ordre de fr. 2'500'000.--.

Au chapitre des propositions individuelles, Monsieur Louis Favre intervint à propos de la pétition lancée contre la route les Planches et Etavez. Il demanda également la construction d'un trottoir le long de l'actuelle route de Coppoz aux Planches. Enfin, il demanda à la Municipalité de renseigner le Conseil sur ses interventions à propos de cette route et sur son attitude à l'endroit de la pétition précitée. La Municipalité répondra au cours d'une prochaine séance.

A 21 h. 50, le Président put alors clore la séance car la parole n'était plus demandée.

Daniel GROSCLAUDE

## DESAFFECTATION PARTIELLE DU CIMETIERE

Conformément à l'article 39 de l'arrêté du 13 septembre 1960 sur les inhumations, la Direction de Police informe tous les intéressés que la partie Sud-Ouest du cimetière comprenant les tombes des personnes inhumées entre 1936 et 1944 sera désaffectée dès le 1er janvier 1975.

Les pierres tombales et entourages existant sur ces tombes doivent être enlevés par les personnes qui ont des droits sur ces objets pour le 31 décembre 1974 au plus tard, faute de quoi, ils seront supprimés d'office par l'autorité.

DIRECTION DE POLICE

# D'UN DICASTERE A L'AUTRE

## Les bâtiments communaux

Le rédacteur ayant invité le responsable des bâtiments à brosser un tableau de son dicastère et de son activité, je vais m'y essayer en évitant d'entrer dans des détails dont la lecture deviendrait vite fastidieuse.

Je me bornerai aujourd'hui à présenter sommairement à nos concitoyens les principaux de la bonne vingtaine de bâtiments communaux plus ou moins importants dont la valeur assurance incendie représente la coquette somme de fr. 8'410'000.--.

La tâche essentielle du Municipal est de pourvoir à la surveillance et à l'entretien de ces immeubles répartis sur une large étendue du territoire communal. Cette dispersion représente certes des inconvénients. Un exemple si vous le voulez bien: les services de conciergeries sont assumés par huit personnes toutes à temps partiel sauf au Collège du Mottier où Monsieur P. Oberson est titulaire à plein temps. Je me fais un plaisir de vous présenter ces collaborateurs (trices) précieux et indispensables:

Mme G. Gindroz	Grande salle et bâtiment administratif.
Mme. M. Crausaz	Eglise et salle de paroisse.
Mme E. Corbaz	Abattoir.
Mme G. Aebischer	Collège de Coppoz.
Mme G. Barbey	Classe enfantine - Collège du Grand-Mont.
Mme A. Schneider	Classe des petits - Collège des Planches.
Mr P. Grand	Nouveau vestiaire du Châtaignier.

Et maintenant, prenons la peine de nous arrêter quelques instants sur le centre politique de notre commune le Petit-Mont (Mont de Mides si l'on se réfère à une carte du Mont dressée en 1735 par opposition au Mont Constancier devenu Grand-Mont). Le coeur ou noyau est certainement l'école, la forge et la pinte, aujourd'hui Auberge communale entre lesquels était adossé un rural démoli récemment.

Le bâtiment d'école, construit probablement au début du régime bernois, comportait une classe au rez, avec logement du régent à l'étage. C'est sûrement au dé-

but du siècle passé que l'on construisit la partie ouest avec une nouvelle classe, au rez, actuellement encore classe enfantine. A l'étage, on aménagea un petit logement et une salle polyvalente, Municipalité, Conseil communal et classe de couture.

Par suite, du développement de la commune, la destination de cet immeuble subit des changements plus ou moins importants.

1953. Après plus d'un quart de siècle d'interpellations, de pourparlers, de discussions stériles, les Autorités décident la construction d'une grande salle avec locaux indispensables, en particulier: salle de Municipalité et salle du Conseil communal. En 1955, des festivités marquent l'inauguration de la Grande salle qui mettent fin ainsi à une situation qui n'a que trop duré. Mais bientôt, vos édiles réalisent que tout cela n'est qu'une étape. Dès les années 60, notre commune voit son développement démographique s'accélérer à un rythme que l'autorité, pourtant, ne cessera de maîtriser.

La Municipalité se penche sur ce problème. Après une étude poussée, elle décide d'aménager en "Hôtel de Ville", et au fur et à mesure des besoins, le bâtiment d'école du Petit-Mont, en y installant au rez notre Police municipale, puis à l'étage, le bureau du greffe et du boursier.

Enfin, cette année encore, nous complétons la centralisation en créant au premier étage de l'aile nord-est une salle de Municipalité répondant aux exigences actuelles.

Tous les services administratifs communaux réunis sous le même toit présentent des avantages certains et indiscutables, gains de temps appréciables, ambiance meilleure, conditions de travail plus rationnelles. Avec les transformations et mutations successives apportées à ce bâtiment, la Municipalité estime la Commune pourvue en locaux administratifs pour la décennie à venir.

Florent CORBAZ

## REGARD SUR LA COMMISSION DE GESTION

Cette commission, composée de sept membres, dont trois suppléants, est choisie au sein du Conseil communal. Elle doit contrôler la marche des affaires communales. Son président, Mr. Denis Borel et son rapporteur, Mr. Roger Stutz, ont été élus pour une année. Trois groupes de travail ont été formés pour inspecter les différents dicastères, à savoir:

M. Denis BOREL	Administration générale
M. Alexandre ROBERT	et police

M. Marcel GUEX	Bâtiments communaux, domaines et travaux
M. Roger STUTZ	
M. Jean-Paul HENNY	

M. Claude AGASSIZ	Police des constructions et plan d'extension
M. Philippe CHAPPUIS	

Les différents groupes ont su donner un aperçu du travail important effectué par notre Exécutif. Les membres de la commission ont également apprécié l'excellent travail fourni par les employés communaux, (bureaux, poste de police, équipe communale, etc.) Un grand merci à tous pour leur collaboration au sein de notre grande famille communale qui doit, pour sa bonne marche, entretenir une étroite entente depuis le citoyen jusqu'à son syndic.

Philippe CHAPPUIS

# COMMUNIQUE DU MEDECIN

Appelé à seconder notre Médecin Cantonal, je n'ai pas voulu accepter ce poste avant que la relève médicale ne soit assurée au Mont et dans notre région.

Dans ce but, j'ai encouragé deux confrères à s'installer: ce sont les docteurs Michel HENRY et Bernard de SENARCLENS, qui ont ouvert ensemble un cabinet médical au Grand-Mont.

Ces médecins ont bénéficié tous deux d'une excellente formation, et disposent d'un cabinet remarquablement bien conçu et d'installations très complètes, leur permettant de traiter efficacement aussi bien les urgences chirurgicales, que les cas de médecine interne, pédiatrie, gynécologie, ORL, etc.

Naturellement, ils participeront aux gardes des jeudis et des week-ends, et à nous trois, nous nous organiserons pour que le service soit assuré pendant nos vacances respectives.

Par ailleurs, ce sont eux qui reprendront les fonctions de médecin scolaire et vaccinateur.

Pour ma part, dès le début de mai, je me suis engagé à temps partiel (un matin et trois après-midis par semaine) comme adjoint au Médecin Cantonal, et je suis heureux de pouvoir confier une partie de mes malades aux docteurs Henry et de Senarclens.

Souhaitons-leur la bienvenue dans notre commune.

Dr. H. MERCIER

## FEU ET JOIE

Cette oeuvre, animée par Madame de Simone, Route Al. Fauquex 143. 1018 Lausanne, tél. 329051, se charge de placer des enfants de familles nombreuses, vivant dans des conditions souvent insalubres dans des bidonvilles.

Ce sont de petits Parisiens des 2 sexes, âgés de 3 à 8 ans.

Ils arrivent au début de juillet et repartent aux premiers jours de septembre. Ces deux mois passés dans nos régions leur redonnent joie et santé.

"FEU & JOIE" n'est pas une oeuvre nouvelle. Plu-

sieurs familles du Mont ont déjà accueilli de tels enfants et acceptent d'en reprendre. Mais il y a davantage d'enfants à placer que de familles annoncées pour les recevoir.

Le 6 juillet est proche. Nous vous invitons à nous annoncer sans retard et par téléphone au n° 329051.

Si vous désirez d'autres renseignements. Madame Raymond Corbaz, ch. du Châtaignier. tél. 320023 est à votre disposition pour vous confirmer l'utilité de cette oeuvre.

LA REDACTION.

## FETE AU VILLAGE

LE SAMEDI 6 JUILLET 1974

### A V I S

Depuis quelque temps, un comité d'organisation de la *Fête au Village* est à l'oeuvre pour mener à bien ce projet. En effet, le samedi 6 juillet dès 15 heures, verra un grand branle-bas animer la place du Petit-Mont. Grâce à l'enthousiasme du comité de la Société de Développement, des sociétés locales, de la Municipalité, et nous y comptons bien, avec l'appui de toute notre population, nous espérons réussir une manifestation concernant les enfants autant que les adultes, les habitants de la Commune aussi bien que les amis du Mont. Ce jour de fête devrait permettre aux anciens et nouveaux résidents de faire plus ample connaissance, afin de retrouver un peu de cet esprit de village qui s'éteint. Une manifestation telle que celle que nous envisageons a besoin de "supporters".

Bien sûr cette fête comportera quelques petits inconvénients: bruit nocturne, fermeture de la Place du Petit-Mont à la circulation automobile (voir avis de la direction de Police). Il y aura toutefois des places de

parcage ouvertes tout près des points de barrage. Ces inconvénients semblent mineurs, comparés à tout ce qu'une ambiance chaude et sympathique peut apporter de positif.

Nous souhaitons voir toute la population. Tout est prévu pour recevoir très cordialement les participants à nos festivités. Pour parer aux fantaisies de la météo... nous disposons de la grande salle et salles annexes. Une cantine, des stands, des jeux variés et un bal vous attendent.

Les sociétés locales, y compris la benjamine: "*Les compagnons de la poêle*" se présenteront et ceux qui le désirent pourront prendre contact avec leurs représentants.

Un lâcher de ballons marquera le début des festivités à 15 h. 00.

Le comité d'organisation attend vos encouragements afin que cet essai se révèle positif sous tous les rapports.

La Société de Développement

Le Président J. MEYLAN

## MESURES DE POLICE

### Circulation:

- La place du Petit-Mont sera fermée à la circulation pendant la durée de la fête.
- Déviation du trafic Le Mont - Sauvabelin et sens inverse par Bellevaux.
- Pour les habitants du Petit-Mont, prière de consulter le plan de circulation au bureau de police.

### Parcs à voitures:

- Route de Coppoz (entrée par le ch. de l'Eglise).
- Chemin du Collège.
- " des Cerisiers.
- Place du Châtaignier.

LA DIRECTION DE POLICE